

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES ANIMATIONS COMMERCIALES
PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE (art. L. 2122-1-4 du CGPPP)

La Ville de Besançon a été sollicitée pour l'organisation d'une manifestation à caractère commercial ou artisanal sur son domaine public pour 2021.

Il s'agit de la manifestation suivante :

INSTANTS GOURMANDS du 26 au 29 aout 2021 :

Lieu : Place Granvelle à Besançon

Nombre d'emplacements : 45

L'autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance fixée par la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020 (pour 2021).

Vous pouvez transmettre toute manifestation d'intérêt concurrente :

- avant le 8/06/ 2021 ;
- à CUGBM – DEEES- Service Commerce, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon cedex 03 81 61 52 09, ou par mail patrick.bouzat@grandbesancon.fr

La demande sera nécessairement accompagnée d'une présentation détaillée du projet : organisation, budget (recettes, dépenses), moyens humains dédiés, installations...

Les demandes seront appréciées selon :

- l'attractivité de la manifestation / l'animation ;
- l'expérience dans le même type de manifestation / animation ou formation ;
- les modalités d'organisation.